



MAIRIE  
41, rue du Maréchal JOFFRE  
14750 SAINT AUBIN SUR MER  
Tél. 02.31.97.30.24

## **INFORMATION SUR L'AIDE FINANCIERE POUR LE PAIEMENT DES REPAS DE CANTINE POUR LA RENTREE 2015**

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Nous vous informons que l'aide sur le paiement des repas pris au restaurant scolaire est reconduite à la rentrée 2015.

Les conditions sont les suivantes :

- le domicile de l'enfant et du ou des parents doit être sur la Commune ;
- l'obligation de transmettre tous les justificatifs figurant sur le formulaire de demande d'aide, et notamment la copie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2015 sur les revenus 2014 du ou des parents résidant à la même adresse que l'enfant ;
- un quotient familial inférieur à 928€ ;

Les dossiers de demande d'aide sont à retirer au restaurant scolaire auprès du gestionnaire, sur le site de la mairie (<http://saintaubinsurmer.fr/>) ou à l'accueil de la mairie.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16 octobre 2015 pour le premier trimestre,

Des demandes peuvent être instruites en cours d'année mais ne pourront être rétroactives.

Les dossiers devront être uniquement déposés en Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer.

Le Président du CCAS  
Jean-Paul DUCOULOMBIER